

Ma situation me permet-elle de percevoir **la Prime d'activité ?**

ÇA CHANGE EN 2019

- > Plus de bénéficiaires
- > Jusqu'à 90 € en plus (selon les revenus)

J'AI + DE 18 ANS

OUI

Nous vivons en couple et sommes tous les deux salariés

Je suis célibataire et salarié

Je suis célibataire, avec un enfant à charge et salarié

OUI

OUI

OUI

Je perçois le Smic et le salaire de mon conjoint est inférieur à 1 700 € net (1,4 Smic)

Mon salaire est inférieur à 1 800 € net (1,5 Smic)

Mon salaire est inférieur à 2 490 € net (1,9 Smic)

Je vérifie si j'ai droit à la Prime d'activité sur Caf.fr